

FESTIVAL TOURNEZ COURT - 3ème édition

RÈGLEMENT COMPÉTITION OFFICIELLE

La 3e édition du Festival se tiendra du 10 au 12 septembre 2026.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

La sélection pour la compétition officielle s'effectue sur les réalisations de courts-métrages de fiction, d'animation, documentaires, ou expérimentaux postérieurs au 1er janvier 2020. Les films d'écoles sont autorisés à postuler.

Les films doivent respecter le thème de l'année 2026 : la forêt. Le Festival se réserve le droit d'exclure un film qu'il jugerait hors sujet par rapport à ce thème..

La durée du film ne doit pas excéder 20 minutes (hors générique). Seules les œuvres soumises via la plateforme Film Fest et ce au cours de la durée de l'appel à films, seront prises en compte. Lors du Festival, la diffusion des films sélectionnés ne pourra en aucun cas être sujette à une rétribution financière.

Si le film n'est pas en langue française, celui-ci doit impérativement être sous-titré en français et ce dès la candidature.

Le Festival refuse systématiquement tout film déjà présenté à une édition précédente.

Le ou la responsable de l'œuvre certifie être titulaire des droits de diffusion des images, concepts, archives, musiques, textes ou tout autre élément artistique présents dans le film. En cas de litige après sélection, le Festival se réserve le droit de rejeter le film de la compétition et de ne pas le diffuser.

INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 10 décembre 2025 et sont gratuites. Les inscriptions seront définitivement closes le 31 mars 2026 à minuit. Le Festival se réserve toutefois le droit de prolonger la durée de son appel à film.

Les inscriptions se font exclusivement via le site Film Fest (www.filmfestplatform.com).

Les liens de téléchargement (Wetransfer etc.) ou fichiers de téléchargement ne sont pas acceptés.

SÉLECTION

Les décisions du comité de sélection seront consultables sur le site internet du festival ainsi que sur ses différents réseaux sociaux. Ils seront communiqués aux réalisateur·ices ou producteur·ices par e-mail ou téléphone avant le 30 avril 2026.

Une fois l'annonce publique de la sélection faite, un film ne pourra être retiré du programme de la compétition. Le Festival se réserve toutefois le droit d'annuler la présentation d'un film dans l'hypothèse où le réalisateur ou la réalisatrice ferait l'objet d'une enquête ou de poursuites pénales.

CONDITIONS TECHNIQUES DE DIFFUSION

Seront exclusivement acceptés, pour les films sélectionnés, les DCP (la qualité de l'image et du son doivent être conformes aux recommandations de la CST).

FILMS LAURÉATS

Les prix récompensant les œuvres lauréates de la compétition sont attribués par le jury lors de la cérémonie de clôture du Festival. Les équipes du Festival n'interviennent dans aucune décision relative à l'attribution d'un prix. Les prix, dotations et leurs montants peuvent être déterminés et modifiés d'ici la cérémonie de remise des prix de l'édition 2026. En cas d'ex-aequo, la dotation du prix sera divisée par deux ou possiblement adaptées selon la nature du prix. Le règlement des prix attribués sera effectué au plus tard six mois après l'annonce des lauréats. Des prix, mentions, et dotations supplémentaires pourront être attribués lors de la cérémonie de clôture.

DÉROGATIONS

Le Bureau de l'association organisatrice du Festival est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée des participants.

L'inscription de votre film vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'équipe du Festival TOURNEZ COURT